

27 sep 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 27 septembre 2002.](#)

Aide financière pour le Burundi

Sur proposition de M.Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'État à la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'une aide financière exceptionnelle pour le paiement des arriérés de traitement du personnel enseignant du Burundi.

Sur proposition de M.Louis Michel, Ministre des Affaires étrangères et de M. Eddy Boutmans, Secrétaire d'État à la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'une aide financière exceptionnelle pour le paiement des arriérés de traitement du personnel enseignant du Burundi.

Cette aide s'élève à 4,3 millions d'euros. Ce montant sera imputé sur l'enveloppe de 12 millions d'euros, promise par la Belgique à la République du Burundi, lors de la Conférence des Bailleurs de Fonds à Paris et confirmée à Genève. L'objectif est d'aider le nouveau gouvernement de transition à relancer le développement socio-économique du pays.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe